

FONDATION LE PETIT BLANCHON
États financiers

Exercice terminé le 31 mai 2025

(non audité)

FONDATION LE PETIT BLANCHON

États financiers

Exercice terminé le 31 mai 2025

(non audité)

Table des matières

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Note complémentaire	7 - 11

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation Le Petit Blanchon

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la Fondation Le Petit Blanchon, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.



Fondement de la conclusion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de contributions en argent comptant à l'égard desquels il n'est pas possible d'obtenir les éléments probants que nous jugeons nécessaires aux fins de l'examen. Par conséquent, les éléments obtenus à l'égard de ces produits se sont limités aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer s'il était nécessaire d'apporter des redressements aux montants des produits de contributions, de l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mai 2025 et le 31 mai 2024, de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 mai 2025 et au 31 mai 2024. Nous avons par conséquent exprimé une conclusion modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 2025, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Le Petit Blanchon au 31 mai 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)
Le 28 novembre 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133140

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État des résultats

Exercice terminé le 31 mai 2025

(non audité)

	2025	2024
Produits		
Contributions de sociétés	71 348 \$	30 420 \$
Contributions d'organismes	59 307	68 588
Contributions de particuliers	120 304	49 417
Contributions en services professionnels	5 500	8 500
Produits dérivés	320	1 210
Revenus de placements	18 744	15 497
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	10 004	10 083
	285 527	183 715
Charges		
Coûts des activités de financement	99 829	3 315
Dons	49 181	26 220
Taxes foncières des maisons	16 131	14 401
Dépenses de fonctionnement des maisons	27 606	27 900
Loyer Vallée Jeunesse pour le Phare du Blanchon	23 000	23 000
Coûts des produits dérivés vendus et donnés	2 446	813
Honoraires professionnels	5 500	8 500
Assurances	9 691	7 278
Divers	663	722
Amortissement des immobilisations corporelles	64 068	62 772
	298 115	174 921
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 588) \$	8 794 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mai 2025

(non audité)

	Investi en immobili- sations corporelles	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde au début de l'exercice	1 194 393 \$	492 232 \$	1 686 625 \$	1 677 831 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(54 064)	41 476	(12 588)	8 794
Investissements en immobilisations corporelles	22 809	(22 809)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	1 163 138 \$	510 899 \$	1 674 037 \$	1 686 625 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État de la situation financière

31 mai 2025

(non audité)

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	46 675 \$	40 770 \$
Placements temporaires, taux d'intérêt variable	479 479	460 961
Taxes à la consommation	11 463	3 450
Stocks de produits dérivés	730	3 175
Frais payés d'avance	21 814	14 015
	560 161	522 371
Immobilisations corporelles (note 3)	1 390 350	1 431 609
	1 950 511 \$	1 953 980 \$
Passif		
Passif à court terme		
Fournisseurs	16 862 \$	15 139 \$
Apports reportés (note 4)	32 400	15 000
	49 262	30 139
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 5)	227 212	237 216
	276 474	267 355
Actif net		
Investi en immobilisations corporelles	1 163 138	1 194 393
Non affecté	510 899	492 232
	1 674 037	1 686 625
	1 950 511 \$	1 953 980 \$
Engagement (note 6)		

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION LE PETIT BLANCHON

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mai 2025

(non audité)

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 588) \$	8 794 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(10 004)	(10 083)
Amortissement des immobilisations corporelles	64 068	62 772
	41 476	61 483
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Taxes à la consommation	(8 013)	20 446
Stocks de produits dérivés	2 445	813
Frais payés d'avance	(7 799)	(7 533)
Fournisseurs	1 723	2 681
Apports reportés	17 400	15 000
	47 232	92 890
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 809)	(14 259)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	24 423	78 631
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	501 731	423 100
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	526 154 \$	501 731 \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	46 675 \$	40 770 \$
Placements temporaires, taux d'intérêt variable	479 479	460 961
	526 154 \$	501 731 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2025

(non audité)

1. Statut et nature des activités

La fondation, constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif qui a pour objectif de promouvoir et de soutenir des projets visant à aider et à améliorer la qualité de vie d'enfants vivant des situations critiques. Ses frais d'administration sont assumés par une tierce partie. Elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la fondation dans le cadre de l'opération.

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2025

(non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

La fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, le taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Maison Le Phare	linéaire	durée restante du contrat
Enseignes	linéaire	d'emphytéose durée restante du contrat
Mobilier et équipement	dégressif	d'emphytéose 20 %
Patinoire	linéaire	10 ans et durée restante du contrat d'emphytéose

Comptabilisation des produits

Apports

La fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2025

(non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Apports (suite)

Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont constatés à titre d'apports reportés et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles correspondantes.

Activités de levée de fonds

Les contributions provenant des activités de levée de fonds sont comptabilisées lorsque les activités ont eu lieu et que le recouvrement est certain en date d'achèvement des états financiers.

Contributions en services professionnels et en loyer

Les contributions en services professionnels et en loyer sont comptabilisées à leur juste valeur.

Promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants à titre de promesses de dons à la fin d'exercice, l'organisme ne comptabilise que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Revenus de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés au moment de leur déclaration par la société émettrice.

3. Immobilisations corporelles

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Maison Le Phare	1 888 989 \$	550 923 \$	1 338 066 \$	1 372 806 \$
Enseignes	11 878	3 467	8 411	8 771
Mobilier et équipement	31 686	20 572	11 114	13 892
Patinoire	49 695	16 936	32 759	36 140
	1 982 248 \$	591 898 \$	1 390 350 \$	1 431 609 \$

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2025

(non audité)

4. Apports reportés

Les apports reportés sont constitués de contributions encaissées pour la tenue d'une activité-bénéfice après la fin de l'exercice. Au cours de l'exercice, l'organisme a constaté à titre de produits un montant de 15 000 \$ et a encaissé des contributions de 32 400 \$ pour l'activité-bénéfice du prochain exercice.

5. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	237 216 \$	247 299 \$
Amortissement	(10 004)	(10 083)
	227 212 \$	237 216 \$

6. Engagement

En vertu d'un contrat d'emphytéose échéant en septembre 2048 de la maison Le Phare, les loyers minimums futurs, composés des rentes annuelles et de l'acquittement de l'entretien extérieur, sont assumés par le Centre Jeunesse. La fondation s'est engagée à céder Le Phare à Vallée Jeunesse sans indemnité à l'échéance du bail.

7. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la fondation est exposée au 31 mai 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs.

FONDATION LE PETIT BLANCHON

Note complémentaire

31 mai 2025

(non audité)

7. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la fondation à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.